

Caen, le 6 novembre 2020

COMMUNIQUÉ DE PRESSE Covid-19 : point de situation en Normandie

A retenir

>> **L'incidence évolue très largement au-dessus du seuil d'alerte** avec un taux régional de 343,88 pour 100 000 habitants au cours des 7 derniers jours (contre 328,74 le 3/11). **Chacun a un rôle à jouer pour freiner l'épidémie** : L'ARS appelle à la plus grande prudence et au respect indispensable des règles du confinement et des gestes barrières : port du masque, lavage des mains, aération des locaux et limitation des interactions sociales.

>> **Le nombre des hospitalisations** continue d'augmenter et atteint 1251 personnes, dont 153 en réanimation.

>> Depuis la rentrée, **L'ARS Normandie, avec les établissements de santé publics et privés, a anticipé une forte montée en charge des lits de réanimation et de médecine**, s'appuyant notamment sur la déprogrammation des actes chirurgicaux et médicaux non urgents. Cette déprogrammation est effective sur l'ensemble des établissements depuis le 2/11 et permet de **disposer aujourd'hui de 335 lits de réanimation** (238 lits en situation initiale) :

Compte-tenu des entrées en réanimation de patients COVID, les tensions hospitalières sur les capacités initiales (chiffre communiqué chaque semaine) sont de 64,2% (contre 52,79% le 3/11) ; **grâce aux nouveaux lits créés, les tensions hospitalières sur les capacités opérationnelles (nouveau chiffre communiqué) sont de 45,9%**.

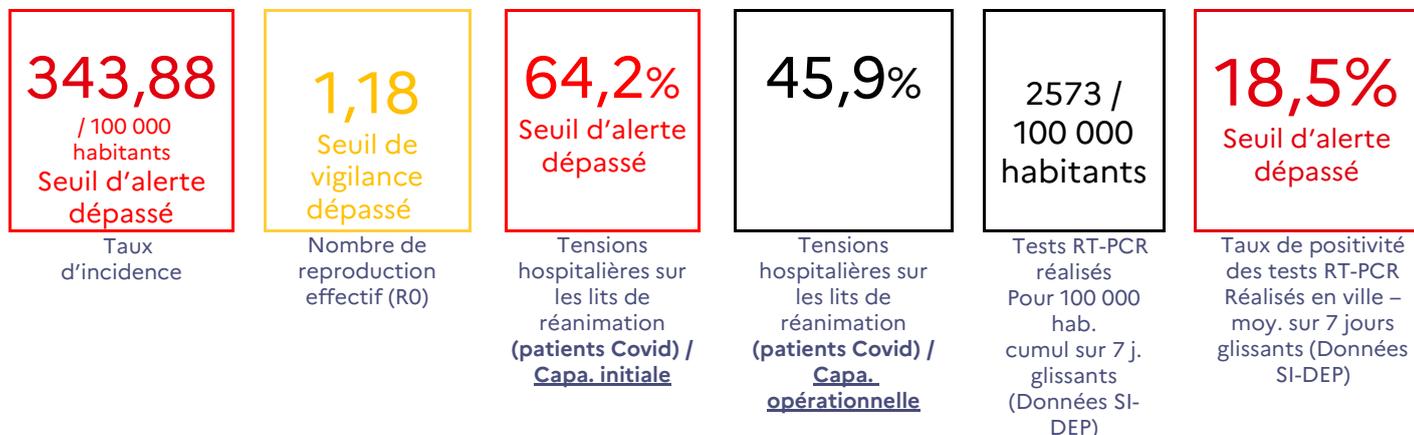
>> Concernant la déprogrammation des activités non urgentes pouvant être reportées, chaque établissement a mis en place **une cellule médicale de suivi des déprogrammations** qui informe régulièrement l'ARS des déprogrammations en précisant les modalités de suivi de ces patients pour prévenir tout retard dans les soins. Au sein des établissements, **les représentants des usagers sont associés** à cette démarche.

>> L'ARS Normandie rappelle également que **la continuité des soins est assurée pour tous sur le territoire, grâce à la mobilisation de l'ensemble des professionnels de santé** : les mesures de confinement ont pour objet de permettre aux médecins et aux hôpitaux de poursuivre la prise en charge de toutes les pathologies courantes.

TELECHARGEZ ET ACTIVEZ L'APPLICATION « TOUS ANTI COVID »

Des heures gagnées, ce sont des vies sauvées Plus d'info : [cliquez ici](#)

Données épidémiologiques : chiffres clés en Normandie au 6 novembre 2020



Définitions des indicateurs :

- Le taux d'incidence est estimé sur la base du nombre de tests RT-PCR positifs pour 100 000 habitants par semaine (entre 10 et 50 par semaine, il s'agit du seuil de vigilance ; au-delà de 50, c'est le seuil d'alerte qui est atteint).

Service Communication ARS Normandie
Hélène Muller, Attachée de presse
Tél : 02 31 70 97 63
Mél : ars-normandie-communication@ars.sante.fr

Les informations recueillies par le service communication font l'objet d'un traitement informatique destiné à la diffusion de communiqués de presse aux médias. Les données sont conservées tant que le media sollicite l'ARS. Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication, rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant au Correspondant Informatique et Libertés Normandie-juridique@ars.sante.fr

- Les tensions hospitalières sur les lits de réanimation correspondent au taux moyen d'occupation des lits de réanimation par des patients atteints de COVID-19 par rapport à la capacité initiale en réanimation, par région (entre 40 et 60 %, il s'agit du seuil de vigilance ; au-delà de 60 %, c'est le seuil d'alerte qui est atteint).
- Le taux de positivité des tests RT-PCR correspond au taux de positivité des prélèvements virologiques réalisés dans chaque département sur 7 jours glissants (entre 5 et 10 %, il s'agit du seuil de vigilance ; au-delà de 10 %, c'est le seuil d'alerte qui est atteint).
- Le nombre de reproduction effectif (R0) correspond au nombre moyen de personnes qu'une personne malade va contaminer (lorsque le R0 est supérieur à 1, il s'agit du seuil de vigilance ; au-delà de 1,5, c'est le seuil d'alerte qui est atteint).

Covid-19	Testés j-3 / J-9	dont testés positifs	Taux de positivité	Taux d'incidence	Taux d'incidence chez les + de 65 ans	Hospit. au 06/11	dont réanimations	Nouvelles hospitalisations au cours des 7 derniers jours	Retours à domicile depuis le début de l'épidémie	Décès à l'hôpital depuis le début de l'épidémie
Normandie	61404	11360	18,5%	343,88	313,1	1251	153	744	3197	751
Calvados	12976	2207	17,0%	319,18	308,0	232	47	161	601	132
Eure	9826	1956	19,9%	325,63	339,6	175	10	86	456	132
Manche	7862	992	12,6%	202,17	199,2	128	10	92	280	77
Orne	4573	875	19,1%	316	341,9	92	9	67	354	59
Seine-Maritime	26167	5330	20,4%	428,53	370,8	624	77	338	1506	351

Depuis le début de l'épidémie, 1068 personnes porteuses du coronavirus Covid-19 sont décédées en Normandie (à l'hôpital et en EHPAD), dont 421 depuis le 1^{er} septembre

Situation dans les EHPAD

Entre le 3 et le 6 novembre, les équipes de l'ARS Normandie ont accompagné 103 EHPAD, ayant déclaré au moins 1 cas positif, dans la mise en œuvre de mesures visant à assurer la meilleure prise en charge des résidents et faire barrière à la propagation du virus :

	EHPAD du 03/11/2020 au 06/11/2020	Résidence autonomie du 03/11/2020 au 06/11/2020
Normandie	103	15
Calvados	33	3
Eure	15	3
Manche	8	0
Orne	17	3
Seine-Maritime	30	6

Clusters en Normandie

La Normandie compte 154 clusters en cours d'investigation par l'ARS :

Un cluster est le fait d'identifier au moins 3 cas confirmés ou probables, dans une période de 7 jours, et qui appartiennent à une même communauté ou ont participé à un même rassemblement.

	Autre	Crèches	EMS de personnes handicapées	Etablissement d'hébergement de personnes âgées dépendantes (EHPAD)	Etablissements de santé	Etablissements sociaux d'hébergement et d'insertion	Milieu scolaire et universitaire	Milieux professionnels (entreprise)	Communautés particulières (personnes vulnérables, gens du voyage, migrants ...)	Total général
Calvados	6	1	4	19	6		1	3	1	41
Eure	2		1	13	1			2		19
Manche			4	3	5			1		13
Orne	1		3	11	1			2		18
Seine-Maritime	1	2	9	30	12	1	1	7		63
NORMANDIE	10	3	21	76	25	1	2	15	1	154